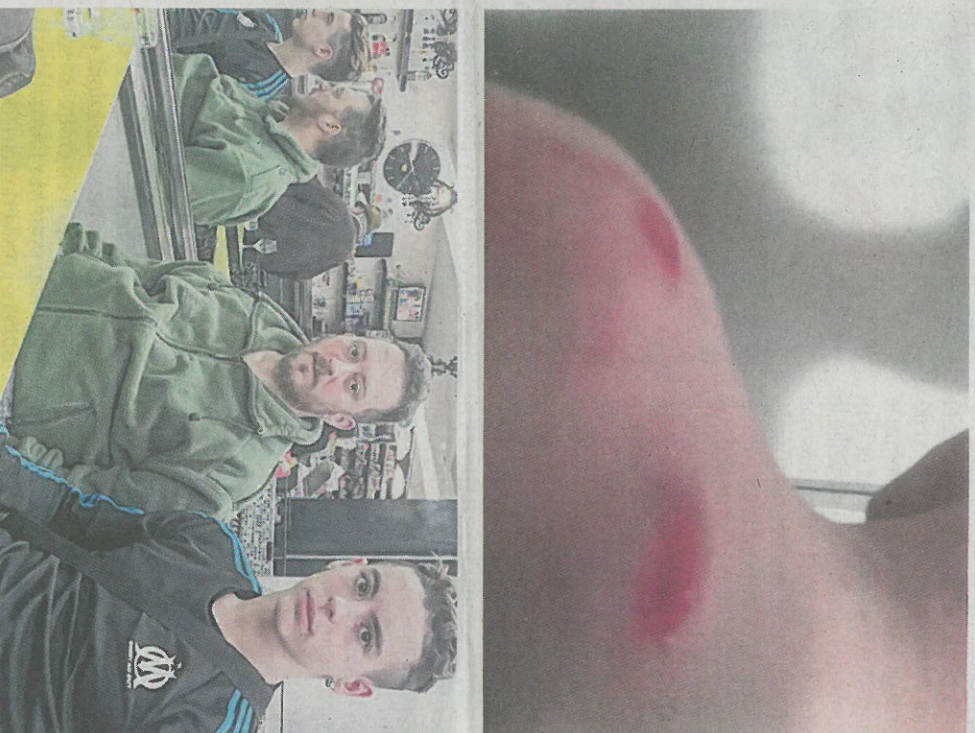


Plein cadre

Enquête

« On était mis au sol direct et frappés »

Des pensionnaires et salariés d'un centre éducatif d'Uzos, près de Pau, dénoncent des actes de maltraitance. La direction évoque « une volonté de nuire » et des enfants « manipulés »



GABRIEL BLAISE

g.blaise@sudouest.fr

Tony Tollis n'a pas 15 ans, mais déjà pas mal de soucis derrière lui. Famille déchirée, violences, problèmes de comportement ; juge des enfants, famille d'accueil, centres éducatifs... En juillet 2017, l'Aide sociale à l'enfance du Département des Pyrénées-Atlantiques l'envoie au centre Tandem Educadis d'Uzos, une structure privée qui vient d'ouvrir. « Ça a été dur. En deux, trois jours, j'ai vu de quoi ils étaient capables. Dès qu'on ne voulait pas faire quelque chose, on était direct mis au sol. » Il cible en particulier un éducateur, qui « frappait beaucoup ». « Il ne cherchait pas à comprendre, il y allait cash. »

« Un gros bleu à l'épaule »

Quand il en parle à ses parents, ceux-ci ne le croient pas. « Jusqu'au jour où je suis arrivé avec un gros bleu à l'épaule, j'en ai plus pu bouger le bras pendant deux mois. »

Le 18 novembre 2017, Tony, qui a alors changé de structure, se rend avec sa mère au commissariat de Pau et porte plainte contre l'éducateur. Une enquête préliminaire a été ou-

verte par le parquet de Pau après une série de signalements et de plaintes sur ce même centre (lire ci-dessous). Si tous les plaignants citent le même éducateur, certains, dont Tony, incriminent également d'autres membres de l'équipe. « Des fois, ils se mettaient à deux, ou à trois. » Il cite le nom du directeur du centre et mime la main appuyée sur sa carotide : « Il me prenait à la gorge, comme ça. » Johan Tollis, le père de Tony, raconte les cris au téléphone lorsque son fils essayait de lui raconter. « Ils intervenaient pour l'en empêcher, lui arrachaient le téléphone. On entendait tout. Il disait : "Ils me tapent, faut me sortir de là !" »

La maman d'un autre adolescent, toujours dans le centre actuellement, assure qu'elle ne peut plus parler librement à son fils depuis qu'il lui a rapporté ce qu'il y vivait. Elle s'apprête à porter plainte à son tour.

La contention, mais jusqu'où ?

Deux employées de maison, en procédure aux prud'hommes avec l'employeur, ont également dénoncé des faits de maltraitance. Photos et documents à l'appui, elles décrivent dès l'ouverture du centre une litanie de manquements à la sécurité, médica-

ments neuroleptiques laissés à terre, vols condamnés avec des chaînes pour éviter les fugues... Et un recours systématique à la violence, le plus souvent sous couvert de « contentions ». C'est-à-dire des plaquages contre le mur ou mises au sol, « joue contre terre, bras dans le dos », qui semblaient « plus de nature militaire qu'éducative et protectrice », écrit l'une d'elles en pointant le danger physique mais aussi l'aspect contre-productif de tels gestes. « Le rapport de force ne faisait qu'attiser la rancune et la violence [...] Les violences étaient quotidiennes. »

Un an plus tard, une éducatrice spécialisée, intégrée en janvier 2018, raconte :

UN CENTRE OUVERT IL Y A DIX-HUIT MOIS

3 JUILLET 2017. Le service d'hébergement socio-éducatif Tandem Educadis 64 accueille ses premiers pensionnaires à Uzos.

NOVEMBRE 2017. Un veilleur de nuit est renvoyé pour avoir entretenu une liaison avec une pensionnaire mineure. Il sera jugé prochainement à Pau.

18 NOVEMBRE 2017. Tony Tollis porte plainte pour violences.

JANVIER 2018. Deux employées de

conte des scènes comparables. Des enfants soulevés par la gorge, des étrangelements ou encore un ceil au bec noir et une pommette ouverte après l'intervention d'un éducateur.

« Vengeance »

David Boyer, unique actionnaire de la société Tandem Educadis, qui compte deux autres établissements à Villeneuve-d'Ornon (33) et Saugnac-et-Muret (40), explique qu'il assumera « pleinement ses responsabilités » en cas de poursuites, et a suspendu l'éducatrice accusatrice et le collègue qu'elle a dénoncé, « à titre provisoire, avec maintien de salaire ». Il se dit confiant puisque, assure-t-il, « la version de l'accusation est infirmée ».

maison écrivent à la procureure de Pau pour dénoncer des maltraitances. Elles seront entendues au début de l'été.

22 SEPTEMBRE 2018. Après le passage de la commission de sécurité dans les locaux, le centre se voit retirer 7 de ses 13 pensionnaires.

22 OCTOBRE 2018. Une éducatrice spécialisée, en conflit depuis l'été après avoir dénoncé un collègue à sa direction, alerte à son tour la justice.

cusation s'étole : il apparaît de plus en plus clairement qu'il s'agit d'une volonté de vengeance de salariées pas à la hauteur des compétences requises et qui veulent aujourd'hui nuire à l'entreprise en manipulant les jeunes ».

Le parquet de Pau, pour sa part, évoque un dossier « tentaculaire » dans lequel il y a « beaucoup de manipulation ». Une plainte pour abus de faiblesse a été déposée contre l'éducatrice qui aurait fait écrire sous la contrainte des témoignages aux enfants. En arrêt maladie depuis novembre, elle a de son côté porté plainte pour harcèlement moral.

Embauches en famille

David Boyer reconnaît « un recrutement malheureux, dans la précipitation de l'ouverture ». « On a récupéré de vrais bras cassés, mais ils ne font plus partie de l'entreprise. Et sur une équipe de 17 personnes, aujourd'hui, 16 démentent très bien la route », assure-t-il, en excluant l'éducatrice accusatrice.

« Des gestes qui semblaient plus de nature militaire qu'éducative »

David Boyer a confié la gestion du centre à un ancien instructeur militaire béarnais, décoré de l'ordre national du Mérite. Il a embauché, dès l'ouverture, ses deux filles et le petit ami de l'une d'elles, qui a ensuite fait venir un de ses amis, l'éducateur dont les pratiques sont aujourd'hui dénoncées. Aucun n'était diplômé du secteur mais tous ont fait office d'éducateurs. « J'ai toujours été le garant de chaque recrutement, assure David Boyer. Les deux filles du directeur avaient les compétences. Ce n'est pas forcément les plus diplômées qui savent le mieux s'y prendre. »

À l'Aide sociale à l'enfance comme à la direction de l'entreprise, on parle des pensionnaires comme des « incassables ». Des adolescents aux profils très divers, certains étant atteints de graves troubles psychiatriques ou du comportement, d'autres simplement délinquants, dont « personne ne veut ».

Régime déclaratif

Olivier Hitroux, directeur adjoint des Solidarités humaines au Département, explique que le contrôle de la collectivité est « strictement administratif » pour les établissements privés comme Tandem, qui ouvrent « sous un régime déclaratif ». Les mineurs sont confiés par l'Aide sociale à l'enfance via des conventions individuelles, contre rétribution (« 200 à 220 euros par jour et par mineur, sans les frais »).

Un contrôle avait été effectué à Uzos en octobre 2017 « après un signalement de contention violente » et transmis à la justice. Aucun dysfonctionnement marqué n'avait été relevé, mais des recommandations avaient été faites, « notamment pour assurer un meilleur recrutement ». Aucun autre fait n'était remonté jusqu'à cet autumn, assure Olivier Hitroux.